

# Le centre fermé pour mineurs inquiète

**JUMET** La nouvelle infrastructure sera opérationnelle d'ici 3 à 4 ans

- ▶ Le projet s'inscrit dans le vaste plan de réorganisation des services porté par le ministre Madrane.
- ▶ Il réclame d'importants travaux de sécurisation de l'IPPJ de Jumet.
- ▶ Le député Philippe Knaepen (MR) tire la sonnette d'alarme.

radicalisées de retour de Syrie. Une population qui n'a ni sa place en prison ni en centre fermé traditionnel.

Si l'exécutif de la Fédération marque son accord au projet, ce n'est qu'à l'horizon 2021-2022 qu'il se concrétisera dans la rue Institut Dogniaux. Le temps d'adapter le site de l'IPPJ à ses futures fonctions.

Selon une source proche du dossier, il est prévu de sécuriser les infrastructures existantes qui fonctionnent en régime ouvert. Autrement dit, clôturer le parc

du domaine en y installant une enceinte de 6 mètres de haut, aménager un sas pour les entrées et sorties, adapter les locaux.

« Ces travaux prendront cours dès le lancement du chantier de construction d'une nouvelle institution à Bruxelles, nous glisse-t-on. Tout ce qui ne pourra être fait durant cette période estimée à trois ans le sera dans la foulée, pendant une année supplémentaire. »

Sans surprise, le projet ne manque pas de susciter l'inquiétude des 40 membres du personnel. Au cabinet Madrane, on

confie les avoir rencontrés afin de les rassurer. Car si des changements sont inévitables dans les métiers de la réinsertion des jeunes, le ministre veut éviter les pertes d'emplois.

« Cet enjeu sera d'ailleurs au cœur de ma réforme », vient-il de préciser en commis-

sion dans une réponse à la question du député MR Philippe Knaepen (lire ci contre).

## Rumeurs alarmistes

Depuis le décret de 1991, le travail éducatif des IPPJ a profondément changé, le métier a connu des évolutions notables. « Par exemple, on n'envisage plus de faire de la réinsertion sans travailler en même temps avec les familles. Leur demander de parcourir 180 kilomètres pour se rendre au grand air dans le fin fond des Ardennes n'a plus

de sens », dit-on au cabinet.

Comment ce projet de centre fermé sera-t-il accueilli à Jumet? Des rumeurs alarmistes ont déjà commencé à courir. « Pour les désamorcer, il faudra faire preuve de pédagogie. En 2017, les jeunes qui vivent en centres fermés ne passent plus 22h sur 24 en cellule, nous dit-on. Ils sont socialisés, suivis, accompagnés dans leur réinsertion. Pour que ce ne soient pas des fauves lors de leur remise en liberté. » ■

DIDIER ALBIN



Le député MR Philippe Knaepen. © D.R.

A Jumet, l'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de la rue de l'Institut Dogniaux se prépare à une transformation de taille.

Dans un projet de réorganisation des services qui sera soumis d'ici quelques jours au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (NDLR: et qu'imposent certains transferts de compétences de la sixième réforme de l'Etat), le ministre de tutelle Rachid Madrane (PS) veut en faire un centre fermé, dédié à l'accueil de mineurs dessaisés. Il s'agit de délinquants âgés de 16 à 23 ans multirécidivistes, et pour lesquels tous les projets éducatifs ont échoué. Ils ne sont plus du ressort des juridictions de la jeunesse mais de tribunaux d'adultes, dans des chambres spéciales.

Actuellement, seul le centre de Saint-Hubert dispose d'une telle section. Sa capacité est de 13 places pour garçons, mais il n'y en a pas pour les filles. Dans le souci de combler cette lacune, Jumet est pressenti pour regrouper ces activités: la section de Saint-Hubert y serait transférée, couplée à la création d'une nouvelle de 5 places réservées à des filles. Profil type: des mineurs



L'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de la rue de l'Institut Dogniaux devrait devenir un centre fermé, dédié à l'accueil de mineurs dessaisés. © D.R.

## OPPOSITION

### Motion de refus

Le MR ne veut pas de ce projet. La fédération de Charleroi compte d'ailleurs mettre son pied dans la porte afin de s'y opposer. Son président, le député Philippe Knaepen, vient d'adresser un modèle de motion à tous les chefs de groupe de son arrondissement, soit 14 entités en ce compris celle de Charleroi, en leur demandant de les relayer devant leurs conseils communaux respectifs. « Voudrait-on détricoter 60 ans d'expertise de l'IPPJ de Jumet qu'on ne s'y prendrait pas autrement », dit-il en substance. Le centre d'accueil de la rue de l'Institut Dogniaux a été créé en 1958. Il a tissé des liens avec les autorités judiciaires, toute une série d'acteurs associatifs et d'établissements d'enseignement. Dans sa configuration actuelle, il accueille le projet pilote « Setine », visant à la réinsertion des jeunes placés en milieu fermé. Nous pensons qu'il doit continuer à remplir ses missions dans un bassin de vie d'un demi-million d'habitants, au carrefour de la Wallonie-Picarde, de la région de Mons Borinage et de la province de Namur. » Knaepen estime que cette réforme va éloigner des jeunes actuellement proches de leurs familles. Ambiance.

D.A.